



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/EX(25)/L.1
29 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-cinquième réunion directive
Genève, 22 septembre 2000

**INSCRIPTION D'UNE ORGANISATION NATIONALE NON GOUVERNEMENTALE
AU REGISTRE CONFORMÉMENT A LA DECISION 43 (VII)
DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**

Centre de recherche sur les sociétés transnationales (SOMO)

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le Centre de recherche sur les sociétés transnationales (SOMO), organisation nationale non gouvernementale, a demandé à être inscrit au Registre de ces organisations visé par les sections III et IV de la décision 43 (VII) du Conseil.
2. Après consultation de l'État membre intéressé, le Secrétaire général de la CNUCED a inscrit l'organisation au Registre, conformément à la décision 43 (VII) du Conseil.
3. On trouvera des renseignements concernant le SOMO dans l'annexe à la présente note.

Annexe

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CENTRE DE RECHERCHE SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Historique

1. Créé aux Pays-Bas en 1973, le SOMO a pour vocation de réaliser des études indépendantes sur la structure et l'organisation des sociétés transnationales et de transmettre à d'autres organisations les connaissances qu'il en retire. Sa création répondait au sentiment qu'il était de plus en plus nécessaire d'être mieux informé des conséquences des activités des sociétés transnationales.

Buts et objectifs

2. Conformément à ses statuts, le SOMO a pour objectif de réaliser des études sur les activités des entreprises, de manière indépendante ou pour le compte de tierces parties, et de prendre en charge ou de susciter des activités contribuant à la diffusion des résultats de ses travaux auprès de syndicats, d'organisations professionnelles, de mouvements du tiers monde, de mouvements écologistes, de groupements de femmes, d'agriculteurs, de consommateurs, etc. Il organise également des conférences et des cours sur différents sujets.

Composition

3. Le SOMO fonctionne comme un bureau de recherche et de conseil indépendant; ce n'est pas une organisation composée de membres; il est toutefois affilié au « Transnational Information Exchange » (TIE), au réseau IRENE (Industrial Relations and the Environment Network in Europe), à la « South-North Federation » (SNF) et participe à la « Clean Clothes Campaign » (CCC).

Organisation

4. Le SOMO a le statut d'une fondation; il comprend un conseil d'administration, une équipe dirigeante et des employés. Le conseil est responsable des activités de la fondation, ce qui consiste notamment à élaborer le plan d'action, à en définir le contenu et les modalités d'exécution. Les membres du conseil sont nommés pour un mandat de quatre ans; le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier sont choisis parmi ces derniers. Le conseil se réunit au minimum deux fois par an. L'équipe dirigeante, qui comprend au moins un membre du conseil d'administration, supervise les activités courantes des bureaux de la fondation et la mise

en œuvre des missions fixées par le conseil. Le personnel est recruté parmi les candidats remplissant les conditions spécifiées dans le règlement du personnel.

Ressources financières

5. Les ressources financières du SOMO sont constituées du capital de l'établissement et des revenus qui en découlent, ainsi que de subventions d'apports financiers, de dotations et de legs et de toutes autres recettes licites. La fondation tire ses ressources des institutions suivantes :

Commission de l'Union européenne, Direction générale (DG) 1, DG8, DG24 et autres
Ministère néerlandais des affaires étrangères

Commission nationale néerlandaise pour le développement durable

Syndicats nationaux (FNV et CNV) et organisations professionnelles

Fédérations syndicales internationales

Organisation internationale du Travail (OIT)

Organisations de développement (par exemple, Novib)

Organisations de protection de l'environnement (par exemple, Greenpeace)

Relations avec d'autres organisations internationales

6. Le SOMO n'entretient pas de relations officielles statutaires avec d'autres organisations internationales.

Publications

7. Le SOMO a publié quelque 39 ouvrages; il ne produit pas de rapport annuel.

Liaison

8. Mme Marlies Filbri, chercheur, assurera la liaison avec la CNUCED.

Adresse

9. SOMO

Keizersgracht 132

1015 CW Amsterdam

Pays-Bas

Téléphone : 00 31 20 639 1291

Télécopieur : 00 31 20 639 1321

Adresse électronique : somo@xs4all.nl

10. La langue de travail du SOMO est le néerlandais.
